

## En Auvergne, un actif en emploi sur trois cessera son activité d'ici 2020

**D'**ici 2020, un actif exerçant un emploi en Auvergne sur trois devrait quitter définitivement le marché du travail. Ce sont ainsi quelque 178 000 personnes qui cesseraient leur activité dans la région. L'Auvergne devrait être l'une des régions françaises les plus touchées par les cessations d'activité. Le vieillissement plus marqué de la population active auvergnate serait l'explication principale de ces retraits du marché du travail. La pénibilité du travail et l'entrée précoce dans la vie active conditionneraient également les départs de fin de carrière. Les services aux particuliers seraient le secteur le plus emblématique, sous le double effet de départs à la retraite particulièrement importants et de l'accroissement des besoins en main-d'œuvre liés au vieillissement de la population. À l'inverse, les départs en retraite devraient être de moindre ampleur dans les métiers de l'informatique et du commerce. Enfin, au sein de la région, les zones d'emploi de Mauriac et d'Ambert seraient les plus fortement touchées.

► Sandra BOUVET, Insee

Depuis le début des années 2000, l'arrivée en fin de vie active des premières générations du baby-boom engendre un nombre croissant de cessations définitives d'activité. En raison du vieillissement marqué de sa population active, l'Auvergne est l'une des régions françaises les plus concernées par ce phénomène. En 2009, 342 700 séniors (personnes âgées de 50 à 69 ans) vivent en Auvergne. Ils représentent 37 % des personnes en âge de travailler (15-69 ans) contre 33 % en France. Mais, en raison de leur faible taux d'emploi (42 % en Auvergne contre 44 % en France), les sé-

niors constituent seulement 26 % de la population active occupée auvergnate (25 % en France).

À l'horizon 2020, les cessations d'activité devraient rester nombreuses en Auvergne. En effet, les générations nées dans les années 1950 et qui devraient prendre leur retraite d'ici 2020 sont aussi nombreuses que celles de l'immédiat après-guerre. De plus, le développement du travail féminin depuis la fin des années 1960 se traduit par une augmentation du nombre de femmes en fin de vie active. Ces deux effets devraient l'emporter sur l'augmentation prévisible

de l'âge moyen de cessation d'activité due à l'allongement des études et aux mesures prises pour reporter l'âge de la retraite<sup>(1)</sup>.

### Un actif exerçant un emploi en Auvergne sur trois devrait cesser son activité d'ici 2020

Entre 2010 et 2020, 178 200 personnes exerçant actuellement un emploi en Auvergne devraient cesser leur activité professionnelle : 99 100 entre 2010 et 2015 et 79 100 entre 2016 et 2020. Ce taux de retrait (voir encadré) de 33 %, supérieur de 2,5 points à celui de la métropole, situerait l'Auvergne au 2<sup>e</sup> rang des régions derrière le Limousin et devant la Bourgogne. L'Île-de-France, avec un taux de retrait de 29 %, serait la moins touchée par ces départs. L'Auvergne serait plus impactée par les départs en retraite que la moyenne française dans presque tous les domaines professionnels.

Le fort taux de retrait auvergnat s'explique en grande partie par le poids démographique des séniors parmi les personnes en âge de travailler. De plus, la surreprésentation des quadragénaires auvergnats par rapport à la population active occupée française induit des départs en retraite supplémentaires. Une partie de

<sup>(1)</sup> Allongement de la durée d'assurance requise pour obtenir une pension à taux plein, réforme des régimes spéciaux, recul de l'âge minimal de liquidation à 62 ans...

### ► Méthodologie

Le taux de retrait du marché du travail est le rapport entre la population qui quitterait définitivement le marché du travail d'ici 2020 et celle qui occupe un emploi en 2009. Cette part reflète la perte d'actifs pour cause de fin de carrière en supposant que ceux qui occupent un emploi en 2009 dans un territoire y restent sans changer de profession, ni de secteur d'activité. Ces taux de retrait sont disponibles par région, zone d'emploi, profession et secteur d'activité.

L'estimation du nombre de retraits définitifs du marché du travail a été réalisée à l'aide d'un modèle de micro-simulation (voir dossier web).

Toutefois ces taux de retrait ne permettent pas d'anticiper directement les besoins futurs en main-d'œuvre. En effet, ces besoins dépendent aussi d'autres facteurs comme l'ampleur des entrées dans la profession mais aussi les mutations structurelles de l'économie, l'évolution globale du nombre d'emplois, ainsi que des diverses mesures incitatives pour le maintien des séniors en emploi.

ces personnes aura en effet cessé son activité professionnelle d'ici 2020.

Globalement, en Auvergne, le taux de retrait des femmes est similaire à celui des hommes (33 %). Cependant, il peut exister de fortes disparités pour certains métiers. Ainsi, d'ici 2020, c'est 31 % des hommes travaillant comme ingénieurs ou cadres de l'industrie qui devraient cesser leur activité, contre seulement 17 % des femmes. Inversement, 38 % des femmes de l'administration publique se retireraient du marché du travail contre 34 % pour les hommes. Ces divergences sont avant tout dues à des structures par âge différentes.

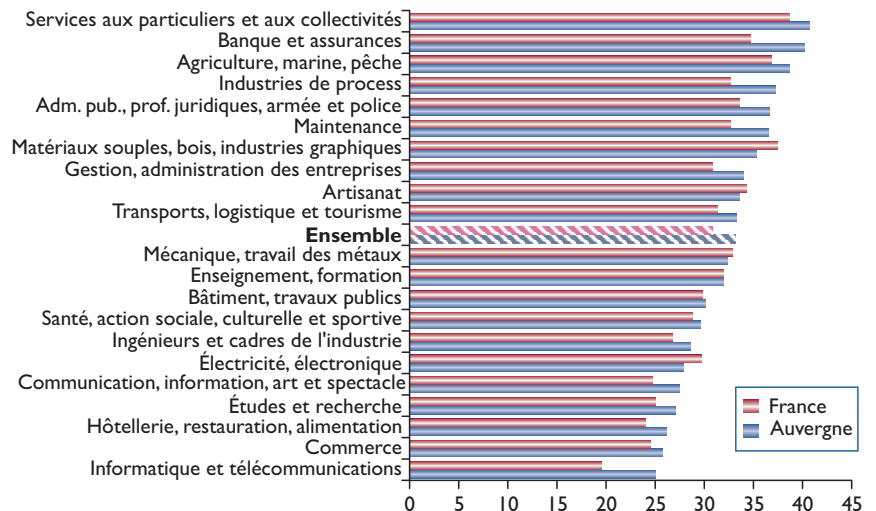
En Auvergne, tous les domaines professionnels ne seraient pas touchés avec la même intensité par les départs à la retraite. Ce sont logiquement ceux où les seniors sont aujourd'hui les plus présents qui devraient connaître les cessations d'activité les plus nombreuses d'ici 2020.

### Départs en retraite nombreux et besoins en hausse : des enjeux forts dans les services à la personne

Les services aux particuliers et aux collectivités devraient être les plus touchés par les départs de fin de carrière dans la mesure où les actifs de ces métiers sont généralement assez âgés (près des deux tiers ont plus de 40 ans). Les départs en retraite dans ce secteur devraient ainsi représenter 14 % de l'ensemble des départs auvergnats alors qu'il regroupe 11 % des actifs occupés. D'ici 2020, 24 500 personnes devraient accéder à la retraite dans ces professions, soit 41 % des actifs occupés dans ce secteur. Ce taux de retrait atteint 44 % dans la zone d'emploi d'Ambert. Dans ce domaine, toutes les professions ne devraient pas être touchées de la même façon. D'ici 2020, en Auvergne, 61 % des employés de maison et 46 % des aides à domicile devraient arrêter leur activité. À l'inverse, seuls 19 % des coiffeurs esthéticiens devraient mettre un terme à leur carrière. Dans le même temps, les demandes de certains services aux particuliers, notamment de soins et d'aide à domicile, devraient être de plus en plus importantes du fait du vieillissement de la population. Le volume d'emplois néces-

### Des taux de retrait auvergnats globalement supérieurs à ceux de France métropolitaine

Taux de retrait par domaine professionnel (hors politique et clergé) sur la période 2010-2020 (en %)



Note de lecture : En Auvergne, 41 % des actifs occupés dans les professions de services aux particuliers et aux collectivités en 2009 devraient cesser définitivement leur activité d'ici 2020.

Source : Insee, Recensement de la population 2009 - Modèle de microsimulation, Insee

saire pour répondre à ces besoins devrait donc sensiblement augmenter<sup>(2)</sup>. En Auvergne, l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie devrait nécessiter 2 100 emplois supplémentaires en personnel non soignant (aide ménagère, auxiliaire de vie sociale, garde à domicile...) d'ici 2020<sup>(3)</sup>.

La conjugaison de ces deux dynamiques devrait déclencher pour ces professions des opportunités d'emploi conséquentes mais également des difficultés pour pourvoir l'ensemble des postes ainsi libérés ou créés. En effet, ces métiers peuvent sembler relativement peu attractifs du fait des conditions d'emploi (rémunération assez faible, part importante des CDD et des temps partiels). Dans ce contexte, le recrutement, la formation et la valorisation des personnels dans ces professions représentent un enjeu majeur pour l'économie et la société auvergnates.

### Des enjeux différenciés dans les autres domaines aux cessations d'activité nombreuses

D'autres domaines professionnels devraient connaître de nombreuses cessations d'activité. Dans certains d'entre eux comme la banque et l'assurance, le nombre élevé des départs en fin de carrière pourrait se conjuguer avec une

hausse des besoins d'emplois. Dans d'autres comme l'agriculture ou l'administration publique, les départs de fin de carrière ne devraient pas être tous remplacés et le volume de postes à pourvoir serait inférieur à celui des départs.

Les métiers de la banque et de l'assurance devraient être grandement touchés par les cessations d'activité. En effet, d'ici 2020, quatre actifs sur dix pourraient cesser leur activité. Dans ce domaine, la profession la plus touchée serait celle des cadres des banques et assurances, avec un taux de retrait de 48 %. L'enjeu pour la région sera de renforcer les formations vers ces métiers mais aussi de rester suffisamment attractive auprès des cadres pour en assurer le renouvellement.

Dans l'agriculture, les départs en fin de carrière concerneraient 39 % des actifs travaillant en Auvergne. Bien que ce taux de retrait soit fort, il est un peu plus faible que celui auquel on pourrait s'attendre compte tenu du poids des seniors dans ces professions. Malgré la pénibilité de ces métiers, une partie des actifs décident de retarder leur départ

<sup>(2)</sup> « Les métiers en 2020 : progression et féminisation des emplois les plus qualifiés ; dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes », DARES Analyses n° 22, mars 2012.

<sup>(3)</sup> « En Auvergne, des personnes dépendantes plus nombreuses et plus âgées à l'horizon 2030 », Insee Auvergne La Lettre n° 82, juin 2012.

en retraite ou de garder une activité agricole partielle après l'âge de la retraite.

Les départs attendus dans l'administration publique, les professions juridiques, l'armée et la police devraient également être importants. Avec un taux de retrait de 37 %, ils représenteraient 10 % de l'ensemble des cessations d'activité en Auvergne. Dans ce domaine les professions les plus touchées seraient celles de l'administration publique. En effet, d'ici 2020, parmi les employés administratifs et les professions intermédiaires de la fonction publique quatre sur dix cesseraient leur activité professionnelle. Ces départs ne devraient pas être tous remplacés et la proportion de postes à pourvoir devrait donc être limitée. Dans ce domaine, l'armée et la police font exception avec un taux de retrait très faible (17 %).

### Moins de départs dans l'informatique et le commerce

C'est dans les domaines de l'informatique et des télécommunications et du commerce que les cessations d'activité seraient proportionnellement les moins nombreuses grâce à une forte présence des jeunes actifs.

Dans les métiers de l'informatique et des télécommunications, le taux de retrait (25 %) est très variable selon les professions. Seulement 16 % des ingénieurs en informatique devraient cesser

leur activité d'ici 2020 puisque la moitié des actifs occupant un emploi en Auvergne a moins de 35 ans. À l'inverse, les techniciens de l'informatique seraient 31 % à quitter le marché du travail sur la même période.

Malgré un taux de retrait peu élevé, le commerce regroupe un cinquième des emplois auvergnats et devrait représenter 7 % des départs de fin de carrière en Auvergne.

### Des départs plus précoces dans les métiers « pénibles »

Les domaines professionnels présentant un taux de retrait supérieur à celui que pourrait laisser attendre la part des séniors sont ceux qui regroupent des métiers pénibles où les départs anticipés et les cessations d'activité pour raisons de santé sont plus fréquents. De plus, dans ces métiers l'entrée sur le marché du travail est plus précoce, le niveau d'études nécessaire pour les exercer étant plus faible. Ainsi, alors qu'elles se classent au 9<sup>e</sup> rang pour la part des séniors, les industries de process (industries agroalimentaires, chimiques et plastiques, du papier carton et du bois, métallurgie,...) sont le 4<sup>e</sup> domaine professionnel auvergnat qui compterait le plus de départs en retraite.

D'autres professions affichent des taux de retrait élevés alors qu'elles font partie de domaines professionnels avec une part de séniors moyenne. C'est le cas des ouvriers qualifiés de la mainte-

nance (43 %). Ces professions présentent une part importante de départs anticipés à la retraite du fait de leur faible niveau de qualification (entrée précoce dans la vie active) ainsi que de leur pénibilité.

À l'inverse, dans le domaine des études et de la recherche, le taux de retrait est plutôt faible au regard de la moyenne d'âge élevée de la main-d'œuvre. La durée des études en général plus longues pour accéder à l'emploi dans ce domaine conduit à une entrée tardive sur le marché du travail et contribue à justifier ce décalage. En effet, 69 % des actifs de ce domaine travaillant en Auvergne ont un diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle contre 13 % de l'ensemble des actifs en emploi.

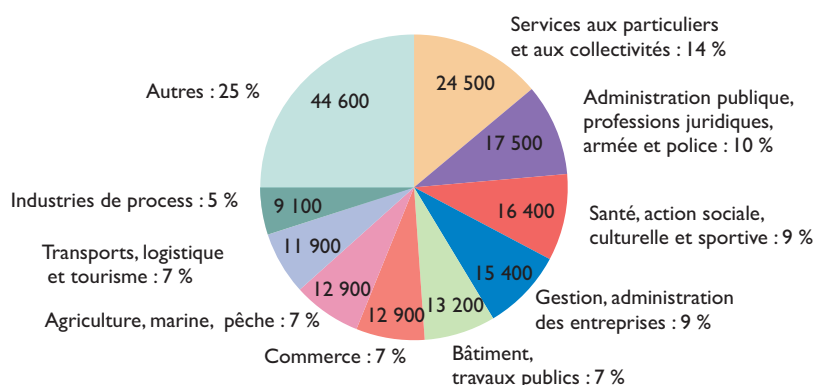
### Des départs en retraite très nombreux dans les zones d'emploi de Mauriac et d'Ambert

L'ampleur des départs à la retraite serait variable selon les zones d'emploi et toucherait de façon plus aiguë les territoires où la main-d'œuvre est âgée. En Auvergne, les zones d'emploi de Mauriac et d'Ambert présenteraient les taux de retrait les plus élevés (respectivement 36 % et 35 %), ce qui les classerait au 14<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> rang des 304 zones d'emploi métropolitaines. Ce sont les zones d'emploi auvergnates où le poids des séniors parmi les 15-69 ans est le plus important (respectivement 44 % et 43 %).

Dans ces zones d'emploi, les départs proportionnellement très nombreux s'expliqueraient par la surreprésentation des professions à forts taux de retrait (part de séniors importante, pénibilité forte, qualification faible...). Ainsi, à Mauriac, le poids des agriculteurs est sensiblement plus important que dans les autres zones d'emploi (16 % des actifs occupés contre 5 % pour l'ensemble de l'Auvergne). De même, dans la zone d'emploi d'Ambert, les industries de process sont surreprésentées par rapport au reste du territoire auvergnat, ce domaine regroupant 10 % des actifs de cette zone contre 4,5 % pour l'Auvergne. Or la forte présence de ces métiers à qualification modérée et considérés comme pénibles peut être à l'origine d'un plus grand nombre de départs anticipés.

### Près de 25 000 départs dans les services aux particuliers et aux collectivités

Répartition des cessations d'activité par domaine professionnel (en %)



Note de lecture : En Auvergne, d'ici 2020, 24 500 personnes travaillant dans le secteur des services aux particuliers et aux collectivités devraient cesser leur activité, soit 14 % des départs.

Source : Insee, Recensement de la population 2009 - Modèle de microsimulation, Insee

### Les zones d'emploi d'Issoire, d'Yssingeaux et de Clermont-Ferrand seraient moins touchées

Les départs de fin de carrière seraient moins fréquents dans les zones d'emploi de Clermont-Ferrand, d'Issoire, ainsi que dans la partie auvergnate de la zone d'emploi de Saint-Étienne.

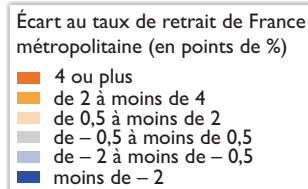
Dans la zone d'emploi de Clermont-Ferrand, le taux de retrait serait légèrement inférieur au niveau régional. Il serait toutefois plus élevé que pourrait le laisser attendre la part des seniors. Cela tiendrait en partie à la plus forte présence de l'administration qui présenterait un taux de retrait assez élevé. De plus, la part des seniors occupant un emploi est plus forte sur ce territoire que sur le reste de l'Auvergne (respectivement 46 % et 42 %).

Dans la zone d'emploi d'Issoire, deux facteurs expliquent que les retraits sont relativement moins fréquents. D'une part, le taux d'emploi des seniors est plus faible sur ce territoire (39 %) que sur l'ensemble de l'Auvergne. D'autre part, les métiers de l'armée, de la police et des pompiers sont beaucoup plus présents que dans les autres zones d'emploi (5 % contre 1,5 %) et cette famille présente un taux de retrait nettement inférieur à la moyenne régionale (17 % contre 33 %). Dans la partie auvergnate de la zone d'emploi de Saint-Étienne, les domaines professionnels aux effectifs les plus importants présentent un taux de retrait plus faible que sur l'ensemble de l'Auvergne. Ainsi, il est inférieur de trois points pour les services aux particuliers et de cinq points dans la santé. De plus, certains domaines au taux de retrait élevé, comme l'administration publique, sont moins implantés sur ce territoire. Les mouvements migratoires relatifs à cette zone contribuent également à la faiblesse de ce taux. En effet, de jeunes couples quittent la Loire pour venir s'installer et, pour partie, travailler dans ce territoire, ce qui renforce la part des jeunes actifs et fait baisser le taux de retrait.

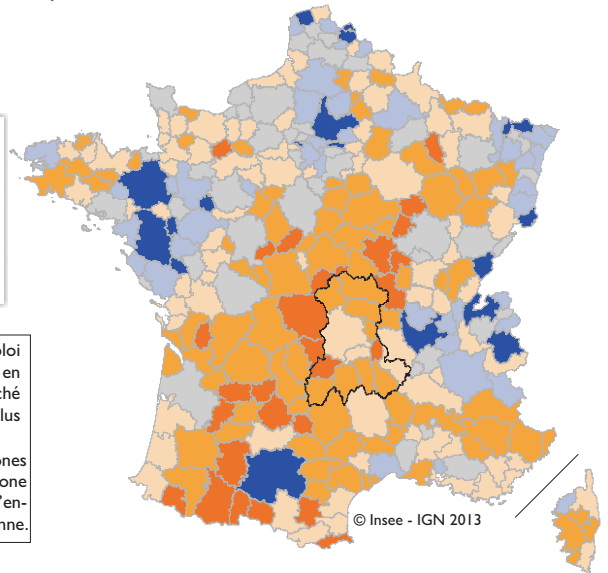
**Pour en savoir plus :**  
Des données complémentaires par domaine professionnel, secteur d'activité et zone d'emploi sont disponibles en téléchargement sur le site [www.insee.fr/auvergne](http://www.insee.fr/auvergne), rubrique « Publications ».

### » Zones d'emploi auvergnates : des taux de retrait supérieurs à la moyenne métropolitaine

Taux de retrait France métropolitaine : 30,8 %



**Note de lecture :** Dans la zone d'emploi de Mauriac, 35,6 % des personnes en emploi en 2009 devraient quitter le marché du travail d'ici 2020, soit 4,8 points de plus qu'en France métropolitaine. Ces écarts ont été calculés pour les zones d'emploi entières, ainsi le taux pour la zone d'Yssingeaux correspond à celui de l'ensemble de la zone d'emploi de Saint-Étienne.



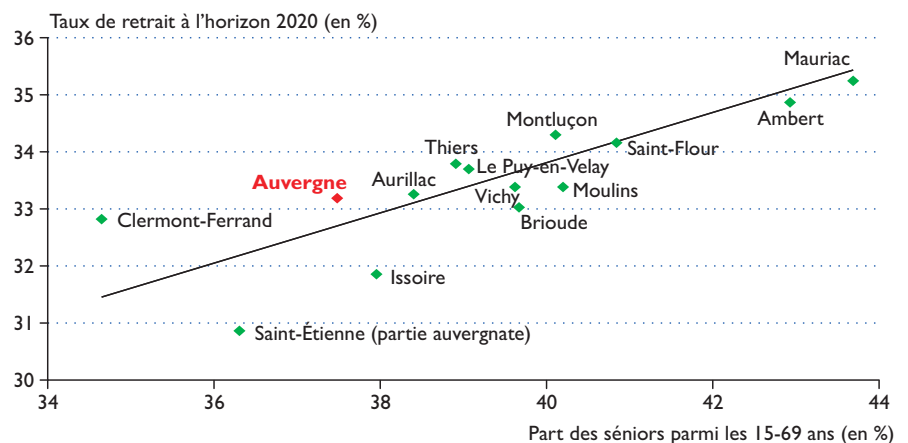
Source : Insee, Recensement de la population 2009 - Modèle de microsimulation, Insee

### À l'horizon 2020, le renouvellement de la main-d'œuvre serait assuré en dépit des cessations d'activité

D'ici 2020, la population active auvergnate devrait progresser légèrement (+ 1,3 %). Le renouvellement de la main-d'œuvre serait donc assuré malgré l'importance des cessations d'activité qui affecteraient la région. Toutefois, ce renouvellement résulte de l'hypothèse que la progression des taux d'activité des seniors se poursuive au même rythme qu'au cours des années récentes et que la dynamique migratoire favorable de la région auprès des actifs se prolonge. Il existe ainsi un risque que les conditions du renouvellement de la population active auvergnate ne soient pas remplies. Dans ce contexte, le soutien de l'attractivité du territoire ou la mise en place d'actions facilitant le maintien en emploi des seniors sont quelques leviers d'action possibles pour assurer le maintien de la population active.

### » Des taux de retrait plus forts dans les zones d'emploi de Mauriac et Ambert

Taux de retrait et poids démographique des seniors



Source : Insee, Recensement de la population 2009 - Modèle de microsimulation, Insee